



LES CAS DE DÉBLOCAGE ANTICIPÉ VICTIME DE VIOLENCES CONJUGALES

Crédit Mutuel
Epargne Salariale

CAS DE DÉBLOCAGE ANTICIPÉ :

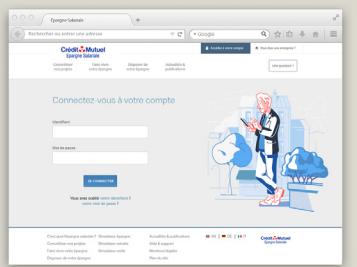
VICTIME DE VIOLENCES CONJUGALES



PRATIQUE

Pour un traitement plus rapide et moins coûteux, saisissez votre demande directement via votre espace sécurisé internet. Vous pourrez y télétransmettre vos pièces justificatives.*

L'envoi de vos justificatifs par courrier entraînera une facturation. Veuillez vous référer au guide tarifaire de votre espace sécurisé, rubrique «mes documents».



CONDITIONS ET DATES D'ÉVÉNEMENTS

Le titulaire du compte peut débloquer ses avoirs **s'il est victime de violences** commises par son conjoint, concubin ou partenaire lié par un Pacte Civil de Solidarité (PACS) ou par son ancien conjoint, concubin ou partenaire de PACS.

La date d'événement est :

- La date du document officiel attestant des faits de violences conjugales

La demande de retrait peut être faite à tout moment à compter de la constatation de la situation de violences conjugales.

La **personne éligible** pour ce cas de déblocage est **le titulaire du compte victime de violences conjugales**.

Le fait générateur invoqué **ne peut faire l'objet que d'une seule demande**. En cas de demande de déblocage partiel, vous ne pourrez donc pas demander un nouveau déblocage pour ce même motif.

La demande de déblocage est validée à compter de la réception de l'intégralité du dossier sous réserve de la recevabilité des pièces justificatives.

*Si vous n'avez pas la possibilité de télétransmettre vos documents, vous pouvez nous faire parvenir votre demande complète et conforme par courrier à l'adresse suivante : Crédit Mutuel Épargne Salariale / 69 814 Tassin La Demi Lune Cedex

EN BREF

FAIT GÉNÉRATEUR

Victime de violences conjugales dans le foyer du titulaire du compte

PLANS CONCERNÉS

PEE (PEI, PEG)
CCB

DÉLAI

Aucun

CAS DE DÉBLOCAGE ANTICIPÉ :

VICTIME DE VIOLENCES CONJUGALES

JUSTIFICATIFS À FOURNIR

Si vous adressez votre demande par courrier, il convient de joindre la demande de retrait signée en plus des pièces justificatives.

